Le Parti Radical et Radical-Socialiste et l'Alliance Républicaine Démocratique

LE COMITE EXECUTIF DU P. R. ET R. S. DECIDE DE SE SEPARER DE L'A. R. D. — ON NE POURRA PLUS ETRE A LA FOIS MEMBRE DES DEUX ORGANISATIONS

Paris, 16 juin. — La séance de nuit du comité exécutif du Parti radical et radical socialiste a eu hier une importance qu'il nous a été impossible de mettre en relief dans le compte-rendu succinct que nous en avons donné.

Le comité exécutif était saisi d'une proposition de M. Dalimier qui demandait que le parti radical fut un parti fermé, c'est-à-dire une organisation politique dont les membres ne puissent plus appartenir à une autre orgnisation.

C'était la question de la double adhésion au Parti radical et à l'Alliance démocratique qui venait en discussion.

M. Desvaux, le jeune conseiller municipal de Paris, chargé du rapport sur la proposition Dalimier, rappelle que M. Dalimier a déposé à la dernière séance une proposition tendant à ce que les parlementaires les comités, les militants ne puissent adhérer simultanément à l'Alliance démocratique et au Parti radical. Cette adhésion était possible lorsque la politique du bloc de gauche se pratiquait ; maintenant elle ne l'est plus, car l'Alliance démocratique s'est nettement séparée du Parti radical sur plusieurs questions, notamment sur celle des monopoles. En conséquence M. Desvaux demande que le règlement soit modifié en ce sens et que la modification soit soumise au congrès de Rouen.

M. Dalimier prend ensuite la parole pour soutenir sa proposition, dans laquelle il ne faut pas voir l'indication d'un désir de rompre toutes les relations éventuelles avec l'A. R. D. et encore moins une déclaration de guerre. Au reste, ajoute-t-il, si c'était la guerre, ce n'est pas nous qui l'aurons déclarée. Ce n'est pas nous qui, au nom de l'Alliance, avons invité les adhérents de celle-ci à se constituer en parti fermé ayant à la Chambre un groupe également fermé.

Ce que nous voulons, c'est empêcher un même homme d'avoir en même temps un pied dans les deux camps et de se trouver dans cette situation bizarre — qui fut celle d'un maire de sa circonscription — qui se trouvait tenu, comme membre du Comité exécutif, de le soutenir, lui en même temps que comme membre de la Commission supérieure exécutive de l'A. R. D., il était dans l'obligation de soutenir son concurrent.

La proposition de M. Dalinier, rapportée par M. Desvaux, est adoptée à l'unanimité.

Fermeture de 67 établissements congréganistes

Paris, 16 juin. — Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient, par arrêté rendu en exécution de la loi de 1901 sur l'interdiction de l'enseignement congréganiste, de prescrire la fermeture pour le 1er septembre prochain de 21 établissements congréganistes et de 46 écoles dépendant de congrégations mixtes.

Les 21 établissements congréganistes comprennent : 18 maisons de femmes et 3 d'hommes (Frères des écoles chrétiennes).

Les 46 écoles fermées dépendent toutes de congrégations mixtes de femmes.

Une femme brûlée vive

Paris, 16 juin. — En se servant d'une lampe à alcool, Mme Alexandre Pérard, âgée de quarante-deux ans, femme de l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, demeurant 142, rue de Courcelles, a mis, hier soir, le feu à ses vêtements.

En se portant à son secours, sa domestique a été sérieusement brûlée aux mains. Toutes deux ont été transportées à l'hôpital Beaujon, où Mme Pérard est morte dans la nuit.

Terrible incendie en Amérique

DOUZE MORTS

Torento, 16 juin. — Un incendie a détruit des maisons en bois occupées par les ouvriers de l'usine d'énergie électrique de Falls River (Ontario), près des chutes du Niagara.

Douze Autrichiens ont été brûlés vifs. Trois autres ne survivront pas à leurs blessures.

Toutes les victimes étaient ivres, à la suite d'une orgie qui avait eu lieu la veille.

Cent trente-cinq ouvriers restés sobres ont échappé au sinistre.

Conseil supérieur de la Mutualité

Paris, 16 juin. — Le conseil supérieur de la mutualité s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. Mabilleau, vice-président.

Il a émis le vœu que le service de la réassurance soit réservé aux unions de sociétés de secours mutuels, et que seules elles puissent prendre le titre de caisses de réassurances et bénéficier des subventions légales.

Il a également émis des vœux relatifs à la participation de la mutualité au fonctionnement de la loi sur les retraites ouvrières, puis la session a été déclarée close.

Une sentinelle tuée

Aimes, 16 juin. — La nuit dernière, vers une heure du matin, le soldat Susini, appartenant à la 3e compagnie du 40e d'infanterie, placé en sentinelle près de la poudrière du champ de tir de Massillan, a quitté son poste sans rien dire et s'est dirigé vers un bâtiment situé à 200 mètres de la poudrière.

La nuit étant obscure, Susini ne fut pas reconnu par les deux sentinelles de garde à cet endroit. A son approche, l'une de ces dernières, le soldat Brès Maurice, ayant fait, mais en vain, les sommations d'usage, a fait feu, et a atteint Susini qui est tombé foudroyé, la balle ayant traversé la poitrine.

La famille de Susini, habitant Serra-di-Scapamene (Corse), a été prévenue télégraphiquement.

DANS LA REGION

A RAISMES

La mort du convoyeur

ANASSE A ETE VICTIME D'UN ACCIDENT

Nous avons informé nos lecteurs de la sinistre découverte faite aux environs d'Arras, sur la voie ferrée par un mécanicien qui dirigeait un train vers Lens.

A 1200 mètres de la gare de cette ville, on trouva le corps d'un homme, dont la tête était détachée du tronc ; les bras sectionnés, se trouvaient à quelques mètres plus loin. Le haut du corps était complètement broyé.

Dans les poches du malheureux on trouva des papiers qui permirent d'identifier le cadavre. C'était un sieur Anasse, convoyeur de pigeons-voyageurs, demeurant à Raismes (Nord).

Comme on ne savait exactement si on se trouvait en présence d'un accident, d'un suicide ou d'un crime, M. le docteur Truffier refusa le permis nécessaire à l'inhumation du corps, et le parquet étant ainsi saisi de l'affaire, l'autopsie fut ordonnée. Ce fut M. le docteur Béhague qui la pratiqua dans la cour de l'estaminet Ledent, à Blangy, en présence de M. Proteau, procureur de la République.

Aucune trace de violence ne fut relevée sur le corps. Le cœur avait été perforé par écrasement et la colonne vertébrale brisée.

Le docteur conclut à un accident.

On va voir par la suite que cette thèse était la bonne.

ON INTERROGE A LILLE UN COLLEGUE D'ANASSE

En vertu d'une commission rogatoire émanant du Parquet d'Arras, M. Guyot, chef de la Sûreté à Lille, convoquait hier à son bureau, un convoyeur de pigeons habitant aux environs de cette ville. Ce dernier avait spontanément déclaré avoir accompli en compagnie d'Anasse, le voyage qui devait se terminer pour le malheureux d'une manière si horrible.

« Nous dormions dans le train, déclara ce convoyeur, à M. Guyot, lorsque tout à coup nous fûmes, Anasse, mes compagnons et moi, réveillés en sursaut. Le convoi qui venait de s'arrêter à une gare, reprenait sa marche et le coup de sifflet que la locomotive avait lancé était venu interrompre notre sommeil.

Anasse, qui devait changer de train à Douai pour se rendre à Raismes, demanda aux voyageurs quelle était la gare que le train venait de quitter.

— C'est Douai, lui répondit-on.

— Ah ! sapristi ! reprit-il, mon collègue, comment vais-je faire maintenant. A Lille, je ne trouverai plus de train pour la direction de Raismes.

A ce moment le train dans lequel nous nous trouvions s'arrêta complètement ; cependant il n'y avait pas de gare dans les environs. Peut-être le mécanicien avait-il aperçu un signal lui interdisant momentanément de continuer sa route.

Avant qu'on ait pu rien comprendre, Anasse profita de cet arrêt pour descendre précipitamment sur la voie. Il avait à ses pieds à faire une bonne dizaine de minutes de marche.

Cependant je ne tardai pas à m'apercevoir que la gare que nous venions de quitter était celle de Douai et non celle d'Arras. Quoiqu'il en soit, ajoutait-il, Anasse a voulu sortir de voiture. Mais pour lui, cette sortie était rendue difficile à pied en suivant la voie ferrée, la station que nous venions de quitter était encore assez loin de Douai. Quelques servant et à malheureux, il ne sait pas se guérir, lui incertainement brave.

Cette version serait, paraît-il, confirmée par d'autres voyageurs.

LE CORPS EST RAMENE

Le corps d'Anasse a été ramené vendredi à quatre heures à son domicile, où une scène déchirante s'est produite.

Ses obsèques auront lieu samedi à quatre heures.

TROIS VOLEURS INTERNATIONAUX

sont arrêtés à Lille

ILS SONT APPREHENDES AU MOMENT OU ILS CHERCHAIENT A NEGOCIER UN TITRE DE DIX MILLE FRANCS VOLE

Une triple arrestation vient d'être opérée à Lille par M. Guyot, chef de la Sûreté, qui a eu personnel. A cette heure, [illegible] lice hier matin vers dix heures et demie sur la Grand'Place.

Il s'agit de trois individus de nationalité belge et allemande [illegible] titres, voulaient [illegible] quiers [illegible] au moment où ils [illegible] l'argent [illegible] que les [illegible] emportés au vol.

Voici les faits.

TENTATIVE DE NEGOCIATION

Trois individus, dont deux de mise assez élégante, le troisième de tenue plus modeste, se présentaient mardi dans l'après-midi à la Banque Schnerb et Favier, Grand'Place et demandaient à être entretenus avec le l'un des directeurs de la maison. Ils furent reçus par M. Schnerb, à qui l'un d'eux présenta des titres nominatifs de la Cantonal Bank de Turgovie à Weinfelden (Suisse) avant, au total, une valeur approximative de 8,000 marks, soit 10,000 francs.

M. Schnerb, bien que l'un des individus lui ait montré des papiers bien en règle, au nom d'un sieur Christian Merz, remarqua dans l'attitude de son interlocuteur quelque chose d'embarrassé et de louche qui lui inspira de la méfiance. Après avoir examiné les valeurs qu'on voulait lui vendre, le banquier pria ses clients de vouloir bien attendre 48 heures, afin de lui permettre de prendre des renseignements sur leur cours.

Les trois individus acceptèrent cette proposition et se retirèrent après maints salamalecs.

Aussitôt leur départ, M. Schnerb, qui très adroitement avait pris les numéros des valeurs que l'on venait de lui présenter, écrivit à la Cantonal Bank de Turgovie afin d'être définitivement fixé à leur égard. La réponse ne se fit pas attendre, les titres avaient été volés à un mentuisier du nom de Christian Merz, habitant Darmstadt (Allemagne) en même temps que des papiers d'identité et notamment un livret militaire. S'étant aperçu de leur disparition, M. Merz avait immédiatement fait opposition à leur vente.

M. Schnerb était désormais fixé. Il se rendit auprès de M. Guyot qui, de concert avec le banquier fit établir une souricière aux alentours de la banque même.

LE TRAQUENARD

Sur les ordres du chef de la sûreté, deux agents en civil se postèrent hier matin dans les bureaux de M. Schnerb, trois autres, parmi lesquels l'inspecteur Lamérand et l'agent Delporte, surveillèrent les abords de la maison et la Place. Il va sans dire que les policiers avaient été amplement renseignés sur le signalement des individus qu'ils avaient charge d'arrêter. Ils savaient notamment que deux d'entre eux étaient de nationalité allemande. C'est cette indication qui attira surtout l'attention des policiers sur les trois complices, et qui leur permit d'arrêter le trio d'un seul coup de filet.

PINCES

L'inspecteur Lamérand se promenait d'un air paterne devant le Café Moderne, lorsqu'il aperçut non loin de lui, un groupe de trois individus qui semblaient discuter avec animation. En sifflotant, et l'air désintéressé l'inspecteur s'approcha et tendit l'oreille. Plus de doute, s'étaient les allemands attendus.

Bientôt, l'un des trois personnages se détacha du groupe pour se diriger vers la banque Schnerb et Favier, où il entra. Les deux autres se séparèrent comme si leur intention était de se quitter. Cependant, telle n'était pas leur idée. Seule, la prudence leur commandait d'agir ainsi. Ils n'allèrent pas bien loin et se placèrent chacun de façon à voir sortir leur camarade du Comptoir de change.

Quand ils aperçurent celui-ci entre deux agents de la sûreté, les deux compères comprirent parfaitement ce qui s'était passé et se préparaient à déguerpir au plus vite. Ils n'avaient pas fait cent mètres qu'ils étaient rejoints par les agents, appréhendés et emmenés à la sûreté.

A LA SURETE

Suivis par une foule considérable qui avait assisté aux dernières péripéties des arrestations que nous venons de relater, les trois complices arrivèrent au poste central. Immédiatement, ils furent conduits devant le chef de la sûreté qui les pria de vider le contenu de leurs poches sur un meuble réservé à cet usage.

Dans l'une des poches de l'allemand qui s'était présenté à la banque Schnerb et Favier on découvrit un livret militaire au nom d'Emile Herschinger, 24 ans, né à Darmstadt ; le livret militaire et les papiers de M. Christian Merz, deux obligations de la banque de Turcovie et un livret de caisse d'épargne.

Les poches de l'autre allemand contenaient un livret d'employé au nom d'Alfred Schön, 19 ans, né à Strasbourg, et une lettre confirmant différents faits et de la poudre de riz.

Le troisième individu, Albert Brihay, 30 ans, sujet belge, né à Jemmapes, ne possédait rien de particulier.

Questionné par M. Guyot sur la façon dont ils s'étaient procurés les titres qu'ils avaient voulu négocier, Brihay déclara que s'il avait eu connaissance du larcin, ce n'était pas lui qui en était l'auteur, simplement, sur l'invitation de Schön, il avait suivi ses [illegible] en France.

Pour interroger les deux allemands, on dut avoir recours à un interprète.

Schön prétendit que se trouvant à Bruxelles, il avait été à l'hôtel, la connaissance d'un voyageur, qui, chez lui avait, en lui rendant [illegible] des [illegible] laissé tomber un portefeuille de maroquin. Ce portefeuille, Schön [illegible] il contenait le [illegible] d'une valise, il s'était empressé [illegible] le colis, dans lequel il trouva les valeurs de la banque suisse.

[illegible] prétendit à son tour, [illegible] que [illegible] bonnement [illegible] de la bonne aubaine [illegible] Schön, mais qu'il ne savait [illegible] celui-ci avait [illegible] la [illegible].

La [illegible] plutôt celle de M. Merz, qui venait [illegible] la maison de [illegible] de ses valeurs [illegible] Bruxelles par des [illegible] qui lui avaient [illegible].

Si cela était, il se pourrait que Schön, Hirschinger et Brihay appartiennent à une bande de voleurs internationaux, qui ont choisi Bruxelles comme champ de leurs exploits. Dans ce cas, la capture de nos agents n'en serait que plus intéressante.

Au moment où ils ont été arrêtés, les trois complices avaient sur eux, au total, la somme de douze francs. Ils ont déclaré être arrivés à Lille depuis trois jours et avoir passé la nuit de mercredi à jeudi dans le kiosque de tramways de la [illegible].

Léon. Quant à la nuit précédente, ils seraient descendus dans un hôtel des environs de la gare.

[illegible] la triple arrestation opérée dans notre ville, et informé que, sur demande d'extradition, les voleurs de titres seraient mis à sa disposition.

LA BANDE HOEDTS

CANDEILLER A DECLARE QUE LES FRERES HOEDTS AVAIENT FORME UN COMPLOT POUR LE TUER, AFIN D'EMPECHER SES REVELATIONS

Au cours de la confrontation qui a eu lieu mercredi soir sur les lieux du crime, entre le maréchal des logis de gendarmerie Wepierre, Edouard Candeiller, et son complice Emile Hoedts, l'assassin a été amené à faire allusion à un complot tramé par les frères Erckelbout.

Il apparaît que Candeiller avait tenu des propos compromettants pour lui-même et pour ses complices, ceux-ci auraient décidé de le tuer pour éviter ces révélations.

Pour exécuter ce plan, ils s'arrêtèrent à une combinaison machiavélique :

Ils proposeraient à Candeiller de les accompagner dans une expédition nocturne chez un fermier qu'ils savaient armé ; en dévalisant le poulailler, ils feraient du bruit pour réveiller ce fermier qui ne manquerait pas de faire feu sur les maraudeurs.

L'un des Erckelbout devait alors abattre, d'un coup de fusil, Edouard Candeiller. Ce dernier aurait été trouvé tué et on aurait cru que, surpris en flagrant délit de vol, il avait été abattu par le fermier !...

Ce plan hardi ne manquait pas d'habileté, mais la méfiance de Candeiller le fit échouer.

LE BANDIT AIMAIT LA MUSIQUE

Chaque jour amène la découverte de quelque méfait commis par les Erckelbout et les Hoedts. Voici quelques détails qui démontrent bien que les bandits n'employaient pas seulement la force, mais qu'ils savaient au besoin recourir à la ruse.

Fidèle Erckelbout fut quelque temps embauché à la ferme D..., de Loobergh.

Un dimanche soir, alors que toute la famille et le personnel étaient assemblés dans la cuisine il donna une audition d'accordéon. Avec une ardeur infatigable, il fit entendre tous les airs de son répertoire.

Le fermier et la fermière étaient charmés ; ils le furent beaucoup moins quand ils constatèrent un peu plus tard que toutes leurs poules avaient été volées !

Ils sont aujourd'hui persuadés que Fidèle Erckelbout était « de mèche » avec ses frères et que ce concert improvisé n'avait d'autre but que de détourner l'attention des habitants pendant que les malandrins dévalisaient le poulailler.

LE COUP DE MAIN CONTRE LA FERME DE LOOBERGHE

Nous avons dit que les frères Hoedts et leurs complices pourraient bien être les auteurs de l'audacieux coup de main exécuté contre la ferme Landron, à Loobergh.

Pendant la nuit, des malfaiteurs surpris en flagrant délit de vol, furent reçus à coups de fusil par le fermier ; ils ripostèrent en déchargeant leurs armes, dans la direction de ce dernier. En s'enfuyant, ils eurent encore l'audace de narguer M. Landron.

Or, la brigade mobile a reçu hier des déclarations très précises de plusieurs témoins qui assurent formellement avoir reconnu au cours de cette scène de banditisme la voix d'Emile Hoedts.

Ces témoins s'accordent à dire que la crainte des représailles les avait empêchés de dénoncer les bandits ; mais ceux-ci étant sous les verrous avec leurs complices, les victimes n'hésitent plus à dire toute la vérité.

Il est probable que le Parquet se transportera incessamment avec les bandits pour procéder à la reconstitution de ce crime à la ferme Landron.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La journée parlementaire

LES INTERPELLATIONS D'HIER

Paris, 16 juin. — On a entendu aujourd'hui trois interpellateurs, M. Mauger, du Parti socialiste unifié, qui réclamait en faveur des travailleurs agricoles ; M. Fourment, sur la grève des cheminots du Sud, et M. Ferdinand Buisson, qui a demandé au Gouvernement de réaliser pour la protection de l'école laïque l'œuvre que M. Briand avait proposée lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique.

M. Buisson a dit des choses fort intéressantes sur la nécessité de fortifier l'école, et il s'est fait vigoureusement applaudir lorsqu'il a demandé au Gouvernement d'appliquer aux membres du clergé qui essaient de faire déserter l'école laïque dans les campagnes, l'art. 35 de la loi de Séparation qui punit les délits commis contre les lois de la république par les ministres du culte.

Mais le gros succès de la journée a été pour M. le ministre du travail, qui après M. Mauger est venu répondre aux affirmations que M. Lauche avait apportées lundi à la Chambre sur le fonctionnement de l'inspection du travail, sur l'application de la loi du repos hebdomadaire et sur les accidents du travail.

Viviani a porté un coup funeste à l'argumentation de M. Lauche en faisant remarquer qu'il avait confondu dans ses observations sur les statistiques le nombre des journées de travail avec le nombre de travailleurs.

C'est un sabotage des statistiques, a dit le ministre du Travail aux applaudissements de la Chambre.

M. Viviani s'est encore taillé un beau succès lorsqu'il a expliqué comment il avait dû suspendre la réglementation de la limitation des tarifs imposés aux femmes afin de ne pas peser sur le pavé les porteuses de pain, « ces femmes qui ont droit à d'autant plus d'égards de la part du législateur et du Gouvernement qu'elles ne sont pas représentées politiquement ».

On savait que M. Viviani était féministe, en voilà la preuve.

Mais la Chambre a fait une véritable ovation au ministre lorsque à la fin de son discours il a jugé sévèrement ceux qui, après avoir voté la loi sur les retraites ouvrières, en avait fait son profit en sortant de cette enceinte ».

Signalons enfin cette phrase de M. Viviani, qui a sonné dans la salle comme une prophétie d'Ezéchiel ou comme un avertissement aux bourgeois réacteurs :

« La loi de 1884 sur les syndicats, cette charte à laquelle aucun Gouvernement ne pourrait toucher sans déchaîner la guerre civile... »

La droite tremblait, et les progressistes étaient véritablement mal à leur aise.

Lorsque le ministre du Travail descendit de la tribune, M. Lauche, de sa place, annonça qu'il lui répondrait... mais qu'il lui faisait seulement lire à l'Officiel son argumentation.

Dans les couloirs, les radicaux et radicaux-socialiste déclaraient que le seul discours de M. Viviani avait déjà ramené au Gouvernement tous les hésitants et que M. Briand n'aurait pas de pein à gagner la bataille.

M. Borlaux lui-même annonce que la courte et mordante intervention du Président du Conseil à la séance de mardi, pendant le discours de M. Ajam, lui donnait pleinement satisfaction.

Petit à petit, l'horizon politique s'éclaircit et la semaine prochaine il n'y aura plus contre le Gouvernement que ses irréductibles adversaires de naguère et de toujours.

Nouvelles du Parlement

LA DEFENSE DES OUVRIERS DE L'ETAT

Paris, 16 juin. — Le groupe parlementaire des établissements industriels de l'Etat vient de se reconstituer. Il a désigné comme président M. Le Hérissé ; comme vice-présidents, MM. Deloncle et Pourd ; comme secrétaires, MM. Bedouce et Escudier ; comme questeur, M. Debaune.

Le groupe a décidé de ne point limiter son action aux établissements de la guerre et de s'entendre avec les autres groupes qui s'occupent de la défense du personnel ouvrier de l'Etat.

LES INTERPELLATIONS

Paris, 16 juin. — M. Piou s'est fait inscrire dans la discussion sur la politique générale. M. PIOU interviendra au nom de l'Action libérale.

Le groupe radical socialiste a entendu cet après-midi M. BERTEAUX, qui lui a donné connaissance des grandes lignes du discours qu'il doit prononcer dans cette même discussion.

A en croire M. RABIER, il n'y aurait dans ce discours aucune pensée d'hostilité à l'égard des déclarations faites dans une interruption par M. Briand pendant le discours de M. Ajam, mais il demanderait au président du conseil d'apporter quelques précisions relativement à la défense laïque.

M. Molle, le nouveau député socialiste unifié de l'Hérault, vient également de se faire inscrire pour interpeller le gouvernement sur les réformes administratives proposées par le gouvernement et les communes contre l'arbitraire des préfets ».

LA LOI FALLOUX

Paris, 16 juin. — M. Massé doit déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à l'abrogation de la loi Falloux. Cette proposition avait été déjà déposée sous l'ancienne législature.

Elle est revêtue de 118 signatures.

LA NOMINATION DES COMMISSIONS

Paris, 16 juin. — Le groupe de la gauche a désigné une sous-commission chargée de présenter un projet à la Chambre pour modifier le système de nomination des grandes commissions. Ce projet consiste à faire nommer les commissions au scrutin de liste et à porter le nombre des commissaires de 33 à 44. De plus, sur une deande signée par 40 députés, la Chambre pourrait adjoindre à la grande commission saisie d'un projet ou d'une proposition de loi, un commissaire par bureau. Cette méthode offrirait l'avantage, d'après M. Gioux, qui en est l'auteur, d'adjoindre des personnalités compétentes aux commissions.

COURS DES COTONS

Le Havre, 16 juin. — Clôture du marché des cotons : Tendance à peine soutenue, ventes 2850. — Juin 93,75 — Juillet 92,92 — Août 90,87 — Septembre 88,25 — Octobre 82,50 — Novembre 79,62 — Décembre 78,25 — Janvier 77,75 — Février 77,37 — Mars 77,25 — Avril 76,75.

Le Soleilland de la Sarthe

UN INCIDENT DRAMATIQUE. — LE VERDICT SERA RENDU DEMAIN.

Le Mans, 16 juin. — La deuxième audience de l'affaire Corbin, consacrée à l'audition des témoins, a débuté par un incident dramatique.

Mme Gontier, la mère d ela seconde victime, de Corbin, est venue faire sa déposition. Elle a déclaré que sa fille n'avait pas de couteau, le jour où elle fut entraînée par Corbin dans le bois des Glondières.

Or, Corbin a toujours prétendu qu'il avait frappé l'enfant avec un couteau appartenant à cette fillette, qu'il avait dérobé dans sa poche.

Le Président à Mme Gontier. — Je n'ai pas besoin d'appeler votre attention, Madame, sur la gravité de votre déposition.

Mme Gontier. — J'affirme qu'elle n'en avait pas.

Corbin. — J'affirme qu'elle avait un couteau.

Mme Gontier. — Vous avez menti, misérable !

Corbin. — Je comprends très bien votre emportement contre moi.

J'ai une déclaration à vous faire, madame ; je regrette sincèrement l'acte que j'ai commis. Je ne m'explique pas comment j'ai pu agir ainsi ; je suis prêt à vous désintéresser.

Le Président. — Ces regrets sont bien tardifs.

Le petit discours de l'accusé prononcé d'un ton sec, ne produit pas la moindre émotion dans le public.

M. Alain, maire de Solesme, vient donner les renseignements les plus détestables sur Corbin. Il était ivrogne, paresseux, battait sa mère et la volait.

Un forgeron, du nom de Rousseau déclare que Corbin lui a souvent raconté que, se trouvant à Paris, il avait joué du couteau et du révolver en plusieurs occasions.

Un autre témoin, Joly, détenu à la prison en même temps que Corbin, vient raconter les confidences de celui-ci : « Je regrette, a-t-il dit, de ne pas m'être débarrassé complètement de la victime ; si celle-ci était morte, je ne serais pas ici.

Les dépositions des témoins ont presque [illegible] [illegible] d'où l'heure à laquelle Gilbert Pénoche a été tuée dans le chemin de Maupertuis.

Il ressort de ces dépositions que cette heure peut être fixée entre 4 heures trois quarts et 5 heures.

Or, un témoins, le sieur Solgrain, a rencontré précisément Corbin à quatre heures trente dans la côte de Maupertuis.

Corbin paraît sous le coup d'une profonde émotion, mais il se ressaisit et déclare qu'à la même heure il se trouvait à plusieurs kilomètres de là.

D'autres témoins viennent affirmer avoir vu entre les mains de Corbin son couteau de bijoutier, couteau à manche noir, à virole, à lame longue, à pointe acérée coupant des deux côtés.

Corbin nie avoir eu ce couteau et contredit de la façon la plus formelle ces dépositions.

Enfin, le maréchal des logis de gendarmerie de Sablé, qui a arrêté Corbin, déclare que le médecin légiste qui a examiné le soir même la petite Gontier, s'est écrié en voyant les blessures exactement semblables : « Cette enfant porte la signature de l'assassin de Maupertuis.

L'audience est levée à cinq heures trente. Demain, la partie civile prendra la parole ; puis réquisitoire, plaidoirie et probablement verdict.

Un attentat contre une banque

EXPLOSION D'UNE BOMBE

Francfort-sur-le-Mein, 16 juin. — Une bombe a été placée devant la demeure du banquier Alexandre Mayer. Une formidable explosion s'est produite. Les dégâts sont considérables.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Le banquier et sa famille étaient en voyage.

On croit se trouver en présence d'un acte de vengeance.

Les drames du divorce

UN ANCIEN EMPLOYE DE LA PREFECTURE DE LA SEINE, TUE SA FEMME

Bourges, 16 juin. — Mme Théveneau, née Roger, demeurant à Bourges, chez ses parents, rue des Corderies, avait introduit une demande en divorce.

Son mari, Louis Théveneau, âgé de 37 ans, habite Paris, 20, rue d'Assas. C'est un employé de la préfecture de la Seine, mis en disponibilité.

Hier, ce dernier télégraphiait à sa femme de l'attendre à la gare à 8 heures du soir avec ses enfants. Mme Théveneau se rendit seule au rendez-vous. Comme elle refusa de reprendre la vie commune et d'arrêter l'instance en divorce, le mari lui tira, à bout portant, deux coups de revolver, qui l'atteignirent à la tête. La malheureuse s'affaissa. Elle était morte. Le meurtrier déchargea une troisième fois son revolver, puis il prit la fuite.

Il a été arrêté peu après par un témoin de la scène.

Confronté ce matin à la Morgue avec le cadavre de sa victime il s'est jeté à genoux en lui demandant pardon.

Le ménage avait deux enfants, dont l'aîné est âgé de 12 ans.

Le fort Chabrol d'un parricide

Chaumont, 16 juin. — La commune d'Orquegau est en ce moment en émoi. Un jeune homme de 19 ans, Georges Huguet, sans profession, après avoir frappé sa mère à coups de serpe, s'est barricadé chez lui.

Les gendarmes cernent, à l'heure actuelle, la maison. Mais le meurtrier refuse toujours de se rendre.

L'état de la victime est très grave.

Le Congrès des P.T.T.

Marseille, 16 juin. — Les délégués du dixième congrès des agents des P. T. T., dans leur réunion d'aujourd'hui, ont adopté la résolution suivante :

« Que les changements de résidence soient accordés à l'ancienneté de demande et non de service ;

Que le repos hebdomadaire soit rigoureusement appliqué à tout le personnel et que la retraite soit fixée à 50 ans. »

Un désastre en Hongrie

LES INONDATIONS ONT CAUSE DES DEGATS INCALCULABLES ET FAIT DE NOMBREUSES VICTIMES. — ON COMPTE 259 MORTS

Budapest, 16 juin. — Dans le comitat de Krassoszverenyer sest abattue une pluie torrentielle qui a dévasté de nombreuses localités. Jusqu'ici, on compte 259 morts.

A Berzaszka et à Alsobyubkowa seulement, il y a plus de cent morts.

Dans beaucoup d'endroits toutes les communications sont coupées. On craint que beaucoup de gens ne se soient également noyés.

Dans de nomoreuses localités la plupart des maisons se sont écroulées. Plusieurs pays ont été littéralement emportés par le flot. Les rues et les ponts ont été détruits ; les semailles sont anéanties. Le télégraphe et le téléphone sont coupés. Les dégâts sont immenses. La plus grande partie de la population est en proie à la misère.

EN ALLEMAGNE

Berlin, 16 juin. — Les nouvelles sur la crue des eaux dans la province du Rhin et dans la Bavière supérieure continuent à être graves. Le Rhin a arraché à Huningue un pont sur lequel se trouvaient 30 personnes. Celles-ci, après avoir été assez longtemps entraînées à la dérive, ont pu être sauvées.

A Oberammergau, un certain nombre d'étrangers qui étaient retenus par l'inondation ont pu quitter la ville.

Nouvelle maladie de l'empereur Guillaume

Postdam, 16 juin. — L'empereur a eu un épanchement à l'articulation du genou, occasionné, semble-t-il, par la première promenade à cheval qu'il a faite après sa guérison. Il est obligé de renoncer à prendre part à la manœuvre qui devait avoir lieu aujourd'hui à Doberitz et à son voyage à Hanovre et à Hambourg. Son état général n'a été troublé en aucune façon ; la température du corps ne s'est pas élevée. Il n'y a pour ainsi dire pas de douleur.

Pour prévenir toute fausse interprétation de la maladie, les médecins tiennent à déclarer que l'affection du genou n'a aucun rapport avec le furoncle, qui est maintenant guéri.

Chez les mineurs de la Loire

La première entrevue des patrons et des ouvriers

Paris, 16 juin. — Aujourd'hui a eu lieu, à Saint-Etienne, la première réunion des patrons et mineurs de Saint-Etienne et de Gier au sujet du renouvellement de la convention de 1908, expirant le 30 juin.

C'est à la préfecture que les délégués de la Fédération régionale des mineurs se sont rencontrés avec les représentants des Compagnies. Conjointement, ils ont examiné le cahier des revendications ouvrières, mais aucune décision n'a été prise.

L'entrevue s'est terminée à 5 heures. Les délégués ouvriers se sont immédiatement rendus à la Bourse du travail, où ils ont tenu une courte réunion.

Les pourparlers seront repris samedi soir.

La Semaine d'Aviation de Champagne

Tous les ministres y assisteront

Paris, 16 juin. — Le président du conseil a reçu aujourd'hui une délégation du comité de l'aviation de Reims, accompagnée par M. Léon Bourgeois. Cette délégation venait inviter M. Briand à assister en même temps que M. Pillières à la grande semaine d'aviation du 6 juillet prochain.

Il est probable, d'ailleurs, que tous les ministres se rendront à cette solennité sportive.

Briand reçoit la mission ottomane

Paris, 16 juin. — M. Briand a reu aujourd'hui une délégation de la mission ottomane accompagnée par l'ambassadeur de Turquie à Paris, par M. Mascuraud et par le président de la Chambre de commerce de Paris.

Chûte de l'aviateur Kimmerlin

Miramas, 16 juin. — L'état de Kimmerlin paraît s'être sensiblement amélioré et de l'avis des docteurs qui le soignent il pourrait en être quitte avec deux mois de repos. Il sera dirigé ce soir sur une clinique de Marseille si le mieux continue.

L'AFFAIRE LIA EUF

Paris, 16 juin. — La commission des grâces s'est réunie ce matin au ministère de la justice. Parmi les recours adressés au chef de l'Etat, nous croyons savoir que la commission a été appelée à examiner celui qui a été formé en faveur de Liabeuf.

Par déférence pour le président de la République, l'avis de la commission des grâces sera tenu secret.

Dernières Nouvelles REGIONALES

Favier est responsable

LES MEDECINS-EXPERTS ONT TERMINE L'EXAMEN MENTAL DE L'ASSASSIN DE THAIN

Nos lecteurs savent que MM. les docteurs Ballet, professeur à la Faculté de médecine; Dupré, médecin de l'infirmerie du Dépôt; Roubinovitch, médecin-chef de l'hospice de Bicêtre, ont été chargés de l'examen mental de Favier.

Les praticiens ont terminé leurs travaux.

Tous trois concluent à l'entière responsabilité de l'assassin du garçon de recettes Thain.

Favier, qui est incarcéré actuellement à la prison de la Santé, sera d'ici peu ramené à la maison d'arrêt de Lille, par les soins de la Sûreté générale.